




COMMISSION EUROPÉENNE  
SECÉTARIAT GÉNÉRAL

 Ref. Ares(2020)1652737 - 19/03/2020

Direction B — Prise de décision & Collégialité  
SG.B.3-Secrétariat du Groupe des Relations Interinstitutionnelles (GRI)

Bruxelles, le 10 mars 2020

**SP(2020) 94 final**

# **Communication de la Commission sur les suites données aux positions et résolutions adoptées par le Parlement européen lors des sessions de janvier I et février 2020**

**DANS LA PREMIÈRE PARTIE, CETTE COMMUNICATION INFORME LE PARLEMENT EUROPÉEN SUR LES SUITES QUE LA COMMISSION A DONNÉES AUX AMENDEMENTS ADOPTÉS PAR CELUI-CI SUR SES PROPOSITIONS LÉGISLATIVES AU COURS DE LA SESSION PLÉNIÈRE DU MOIS DE FÉVRIER 2020.**

**DANS LA DEUXIÈME PARTIE LA COMMISSION DRESSE LA LISTE D'UN CERTAIN NOMBRE DE RÉOLUTIONS NON LÉGISLATIVES ADOPTÉES PAR LE PARLEMENT AU COURS DES SESSIONS DE JANVIER I ET FÉVRIER 2020 AUXQUELLES ELLE N'ENTEND PAS DONNER UNE SUITE SOUS FORME DE FICHE EN JUSTIFIANT LES RAISONS.**

## TABLE DES MATIÈRES

### **PREMIÈRE PARTIE – Résolutions législatives**

#### **Procédure législative ordinaire – Première lecture**

#### **PROCEDURE LEGISLATIVE SPECIALE – CONSULTATION**

[Corps européen de garde-frontières et de garde-côtes: faux documents et documents authentiques en ligne \(FADO\)](#)

Roberta METSOLA — A9-0022/2019

### **DEUXIÈME PARTIE – RESOLUTIONS NON LEGISLATIVES**

**Première partie**  
**Avis législatifs**

## PROCÉDURE LÉGISLATIVE ORDINAIRE – Première lecture

**Suite donnée à la résolution législative du Parlement européen sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif au corps européen de garde-frontières et de garde-côtes et abrogeant l'action commune 98/700/JAI du Conseil, le règlement (UE) n° 1052/2013 du Parlement européen et du Conseil et le règlement (UE) 2016/1624 du Parlement européen et du Conseil**

1. **Rapporteure:** Roberta METSOLA (PPE/MT)
2. **Numéros de référence:** 2018/0330B(COD) /A9-0022/2019 / P9\_TA-PROV(2020)0038
3. **Date d'adoption de la résolution:** 13 février 2020
4. **Base juridique:** article 77, paragraphe 2, et article 79, paragraphe 2, point c), du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne
5. **Commission parlementaire compétente:** Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures (LIBE)
6. **Position de la Commission:** la Commission accepte tous les amendements.

**Deuxième partie**  
**Résolutions non législatives**

**LA COMMISSION ENTEND NE PAS DONNER UNE SUITE SOUS FORME DE FICHE AUX  
RÉSOLUTIONS NON LÉGISLATIVES SUIVANTES, ADOPTÉES PAR LE PARLEMENT  
EUROPÉEN AU COURS DE LA SESSION PLÉNIÈRE DE JANVIER I 2020**

Résolution sur la conférence sur l'avenir de l'Europe [2019/2990 (RSP)]

PE: B9-0036/2020

Date: 15 janvier 2020

Commissaire compétent: M<sup>me</sup> Dubravka ŠUICA

Secrétariat général, Direction générale de la communication

**Motif:** la Commission ne donnera pas suite sous forme de fiche aux demandes formulées dans la résolution étant donné que la commissaire ŠUICA y a largement répondu en plénière et dans la [communication de la Commission intitulée «Donner forme à la conférence sur l'avenir de l'Europe»](#), adoptée le 22 janvier.

**LA COMMISSION ENTEND NE PAS DONNER UNE SUITE SOUS FORME DE FICHE AUX  
RÉSOLUTIONS NON LÉGISLATIVES SUIVANTES, ADOPTÉES PAR LE PARLEMENT  
EUROPÉEN AU COURS DE LA SESSION DE FÉVRIER 2020**

Résolution sur la proposition de mandat de négociation en vue d'un nouveau partenariat avec le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord [2020/2557 (RSP)]

PE: B9-0098/2020

Date: 12 février 2020

Commissaire compétent: M<sup>me</sup> Ursula VON DER LEYEN

Secrétariat général

**Motif:** la Commission ne fournira pas de réponse écrite à la résolution étant donné que M<sup>me</sup> Ursula VON DER LEYEN, présidente de la Commission, M. Maroš ŠEFČOVIČ, vice-président de la Commission, et M. Michel BARNIER, chef de la task force pour les relations avec le Royaume-Uni, ont déjà répondu aux demandes contenues dans la résolution lors du débat en plénière.

Résolution sur les processus de prise de décision automatisés: assurer la protection des consommateurs et la libre circulation des biens et des services [2019/2915 (RSP)]

PE: B9-0094/2020

Date: 12 février 2020

Commissaires compétents: Thierry BRETON, Didier REYNDERS, Margrethe VESTAGER, Věra JOUROVÁ

Direction générale des réseaux de communication, du contenu et des technologies,  
Direction générale du marché intérieur, de l'industrie, de l'entrepreneuriat et des PME,  
Direction générale de la justice et des consommateurs

**Motif:** la Commission ne donnera pas suite sous forme de fiche aux demandes formulées dans la résolution étant donné que le commissaire Breton a déjà largement exprimé sa position en plénière, dans le Livre blanc sur l'intelligence artificielle — Une approche européenne axée sur l'excellence et la confiance [COM(2020) 65 final], dans la communication sur une stratégie européenne pour les données [COM(2020) 66 final] et dans le rapport sur les conséquences de l'intelligence artificielle, de l'internet des objets et de la robotique sur la sécurité et la responsabilité [COM(2020) 64 final].

Résolution sur les priorités de l'Union européenne pour la 64<sup>e</sup> session de la commission de la condition de la femme des Nations unies [2019/2967 (RSP)]

PE: B9-0093/2020

Date: 13 février 2020

Commissaires compétents: Helena DALLI, Věra JOUROVÁ

Direction générale de la justice et des consommateurs

**Motif:** la Commission ne donnera pas suite sous forme de fiche étant donné que toutes les recommandations sont adressées au Conseil.



La République de Guinée, et notamment la violence à l'encontre des manifestants  
[2020/2551 (RSP)]

PE: B9-0104/2020

Date: 13 février 2020

Commissaire compétent: Josep BORRELL

Service européen pour l'action extérieure

**Motif:** la Commission ne donnera pas suite sous forme de fiche aux demandes formulées dans la résolution étant donné que le haut représentant/vice-président, Josep Borrell, y a largement répondu en plénière.

Le travail des enfants dans les mines à Madagascar [2020/2552 (RSP)]

PE: B9-0102/2020

Date: 13 février 2020

Commissaire compétent: Josep BORRELL

Service européen pour l'action extérieure

**Motif:** la Commission ne donnera pas suite sous forme de fiche aux demandes formulées dans la résolution étant donné que le haut représentant/vice-président, Josep Borrell, y a largement répondu en plénière.